

Commission : Conseil des ministres de l'intérieur

Problématique : “Comment accueillir et/ou gérer l'arrivée de nouveaux migrants et réfugiés vers l'UE, notamment les femmes, les enfants, les personnes LGTBIQ en plus grande situation de vulnérabilité ?”

Auteur : Espagne

Le royaume d'Espagne est un état transcontinental qui, situé en Europe du Sud, occupe la grande majorité de la péninsule ibérique. Depuis 2018, l'Espagne est gouvernée par le Premier Ministre Pedro Sanchez, représentant du parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) actuellement en coalition avec le parti de gauche radical Unidas Podemos (UP). Le gouvernement promeut des politiques progressistes, qui, dans la majorité des cas, sont fortement europhiles. C'est ainsi qu'en 1986 l'Espagne intègre la Communauté Économique Européenne (CEE) suite à la transition démocratique en tant qu'Etat de droit. Le pays est une monarchie constitutionnelle démocratique, dont le monarque actuel est le roi Felipe VI. En plus de faire partie de l'Union Européenne, l'Espagne est également membre de l'OTAN, de l'OMC et de l'OCDE. Depuis la crise migratoire de 2015, L'Union Européenne doit faire face à d'importantes arrivées de réfugiés. L'Espagne quant à elle est une destination privilégiée par les Latino-américains dans les années 1980, par les Européens de l'Est dans les années 1990, puis par les Africains de l'Ouest à partir des années 2000. On peut se demander alors comment l'on peut accueillir et gérer l'arrivée de nouveaux migrants, des réfugiés vers l'Union Européenne, notamment les femmes, les enfants et les personnes LGBTQ dans la plus grande situation de vulnérabilité. Cette problématique sera traitée par le conseil des ministres de l'intérieur.

Historiquement, l'Espagne était, jusque dans les années 1980, davantage un pays d'émigration en raison de la guerre civile de 1936 à 1939, de la pauvreté et du régime dictatorial de Franco. Néanmoins, la tendance semble s'être inversée. Effectivement, l'Espagne est passée de pays de transit de migrants à terre d'accueil pour bon nombre de réfugiés. La gestion de ces flux migratoires sont très importants pour le royaume car ils permettent de compenser un solde naturel négatif avec en moyenne 1.3 enfants par femme quand, généralement, le taux de fécondité doit avoisiner les 2.05 enfants par femme pour assurer le simple remplacement des générations. Le taux de migration est alors un facteur essentiel pour permettre à la population de rester stable. De plus, malgré l'un taux de chômage le plus élevé de la zone euro (13.65% en 2022), l'Espagne fait face à une pénurie de main d'œuvre dans les secteurs comme l'hôtellerie, l'agriculture, le bâtiment ou les transports. Néanmoins, le royaume a également connu une forte pression migratoire notamment en 2021 sur les deux enclaves autonomes espagnols situées au Maroc Ceuta et Melilla. Effectivement, l'Espagne a dû faire face à l'arrivée massive de nombreux migrants marocains et subsahariens, il est donc nécessaire de rester prudent dans la gestion et l'accueil des flux migratoires.

Avec le gouvernement de Pedro Sanchez notamment, le royaume d'Espagne a adopté une politique migratoire spécifique respectueuse des droits de l'Homme dont le but est de favoriser l'immigration légale et ordonnée. Le but étant de promouvoir une politique de migration solidaire et efficace et de lutter contre l'immigration illégale. L'Espagne a ratifié en 2018 le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a constitué un jalon majeur sur la scène internationale en créant un cadre de coopération qui reconnaît qu'aucun État ne peut à lui seul s'attaquer à la question des migrations. Le pays a été un puissant moteur de ce Pacte mondial dès le début et a participé activement à sa négociation ainsi qu'à son développement avec la création du Réseau des Nations Unies sur les migrations et du Forum d'examen des migrations internationales, qui devront veiller au bon suivi des 23 objectifs énoncés dans le Pacte qui portent principalement sur le respect des droits de l'Homme et la coopération internationale entre les pays. Au niveau national, elle a récemment assoupli ses règles pour faciliter le recours à l'immigration dans le pays pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Concernant l'avenir, la politique de l'Espagne en matière de migration n'a pas évolué, prônant toujours l'immigration légale, ordonnée et respectueuse des droits de l'Homme. Elle participe activement aux forums internationaux sur les migrations ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable qui souhaite « *faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées* ». De ce fait, le royaume considère que la coopération entre les pays

d'origine et de transit est absolument nécessaire pour assurer une gestion responsable de migrations sûres, régulières et ordonnées, la prévention des migrations irrégulières et la lutte contre la traite illicite et la traite des êtres humains.

En conclusion, l'Espagne qui est passée au cours des années de pays d'émigration à terre d'accueil en passant par une phase intermédiaire de transit pour les migrants en vu des autres pays d'Europe tels que la France ou l'Allemagne. Le gouvernement de Pedro Sanchez, représentant du parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), prône une politique migratoire légale, ordonnée, solidaire et respectueuse des droits de l'Homme. La coopération entre les pays demeure indispensable qu'il s'agisse des contrées d'origine des migrants ou des autres États européens car un pays ne peut faire face seul à la gestion et l'accueil des migrants. La collaboration entre les pays a toujours été perçue comme extrêmement positive et nécessaire. Effectivement, l'Espagne a accueilli avec grand enthousiasme son intégration à la CEE et elle reste l'un des pays les plus europhiles de l'Union Européenne.